



Commune de BAZENCOURT -57530

Tél : 03.87.64.73.67

Fax : 03.87.57.93.20

commune.bazencourt@west-telecom.com

INFORMATIONS

CAMP 11/15 Ans

1. Camp ado de la 6^{ème} à la 3^{ème} (enfants nés en 2002-2003-2004-2005) à la Base de loisirs S.O.L.A.N. à Moineville du 10 au 14 juillet 2017
2. Transport à la charge des parents. Si personne différente, remplir une autorisation écrite. Justificatifs pour déductions éventuelles sur la facture (feuilles de non imposition, bons CAF, MSA...) à fournir **impérativement** pour l'inscription

3. Liste de matériel :

☞ **matelas OBLIGATOIRE** + tapis de sol + tente **IMPERMEABLE** (si possession)

☞ trousse de toilette+crème solaire+serviettes éponge

☞ **vêtements chauds**

☞ change pour 4 jours

☞ survêtement

☞ **k-way ou vêtement de pluie**

☞ baskets+chaussures usagées pour Kayak

☞ casquette ou chapeau

☞ maillot de bain

☞ sac de couchage

☞ coussin (si besoin)

☞ bol ou tasse

☞ couverts (petite cuillère, fourchette, couteau)

☞ assiette

☞ verre ou gobelets

☞ lampe de poche

☞ jeux de société (cartes.....) éventuellement

☞ **si médicaments, fournir l'ordonnance**

4. Ne pas emporter d'objets de valeur (téléphone portable, MP3, console de jeux, bijoux, etc...)

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol

N° de portable de Renaud WESTER : 06-61-09-71-05 ; Céline Schrotzenberger : 06-69-61-01-29
(animateurs encadrant les enfants pendant le séjour):

* **Mise en garde spéciale** : En cas de comportement d'un participant mettant en danger les autres participants, ou se mettant en danger lui-même, faute d'avoir écouté les consignes soumises par l'équipe d'animation, le directeur du camp se verra dans l'obligation d'avertir les parents ou responsables légaux dans un premier temps, et de procéder à une exclusion définitive du participant (Frais de retour à la charge des familles). Il en va de même pour toute dégradation volontaire, pour toute pratique et comportement illicite (Vol, Vandalisme, Alcool, Drogue,...), pour les troubles et nuisances causés sur le site et à autrui, pour le non respect des règles d'hygiène, de pudeur ; pour le non respect de la mixité Garçons/Filles ; pour causes de racisme ou d'antisémitisme ; pour causes de fugues et de non respect des horaires. En fonction de la gravité des faits, le Directeur, responsable sera à même d'alerter les pouvoirs publics.
Tout acte jugé répréhensible par l'organisateur et/ou par la loi et ayant causé des dommages fera l'objet d'une facture qui sera directement imputée aux parents ou responsables légaux.

* **Assurances** : Les contrats d'assurances souscrits par la commune garantissent les participants, le personnel, leurs déplacements, les locaux, le mobilier et le matériel. La commune de Bazencourt est assurée en Responsabilité civile. Toutefois, l'enfant devra être assuré en Responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer ; une attestation devra alors être fournie.

Date

Signature des parents